EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération n°2023.014

L'an deux mil vingt trois, le douze avril à 18 heures

le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)

dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Socioculturel, Salle de réunion, sous la présidence de M. Christian DELESGUES,

Nombre de Conseillers

En exercice

: 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2023

Présents : 11 Procurations: 1

Votants : 12 Étaient présents: CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline, NOËL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte, THOMAS Corinne, TOUZERY

Jean-Pierre.

Maire

Absent avec procuration:

M. Christian CARRÉ a donné procuration à Mme Bénédicte PRON.

Objet:

Suppression d'un poste d'adjoint d'animation suite à réussite à concours

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire: M. Jean-Pierre TOUZERY

- l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
- l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 20 mars 2023 ; Considérant
- la nécessité de supprimer un poste pour cause de nomination suite à réussite à concours.

Monsieur le Maire propose la suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet suite à nomination suite à réussite à concours.

> Et ont signé les Membres Présents Pour extrait conforme.

Saint-Satur, le 13 avril 2023

Après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition précitée ;

SUPPRIME un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Certifié exécutoire Compte tenu de la Transmission en Préfecture et de la publication en ligne le 14 avril 2023

an DELESGUES

le Secrétaire, Jean-Pienre TOUZERY